

**Compte rendu de la rencontre avec le MDDEFP
sur le projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV et d'une
ligne d'alimentation à 315 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

Lieu : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, à Québec

Date et heure : le 30 octobre 2013, à 14 h 00

Participants

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

M^{me} Johannie Martin

Chargée de projet

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M^{me} Anne-Marie Parent

*Commissaire responsable de
l'enquête et de la médiation*

M. Yvon Deshaies

Analyste

M^{me} Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice

Après une présentation de l'ordre du jour et des participants à la rencontre, la commissaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) explique le déroulement de l'enquête qui lui a été confiée, les objectifs de l'éventuelle médiation et son rôle dans le dossier. Elle informe la représentante du MDDEFP que les requérants ont donné leur consentement à la médiation et qu'elle rencontrera Hydro-Québec le lendemain pour savoir s'il en sera de même avec le promoteur.

La représentante du MDDEFP fait état de sa connaissance du dossier et souligne qu'Hydro-Québec connaît bien les préoccupations des requérants face au dernier tracé rendu public. Elle mentionne également qu'Hydro-Québec est consciente que le tracé actuellement proposé traverse une érablière dont le potentiel acéricole est supérieur à celui des peuplements touchés par le tracé antérieur (janvier 2012).

Des précisions devront être apportées par Hydro-Québec pour bien définir et distinguer les différentes appellations utilisées dans l'étude d'impact afin de décrire les peuplements traversés sur les lots 4 009 690, 4 009 691 et 4 009 692; en l'occurrence : «érablière», «érablière à potentiel acéricole», et «peuplements à dominance d'érables». Une meilleure délimitation de ces boisés ainsi que des milieux humides devra aussi être effectuée pour ce secteur et illustrée sur une carte.

Les nouveaux documents issus de ces démarches seront éventuellement déposés au BAPE.

Compte rendu fait le 31 octobre 2013

Préparé par : Yvon Deshaies

Validé par : Anne-Marie Parent